

DEPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE

REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
 - Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
 - Vu le Code de la Voirie Routière,
 - Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiées
 - Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
 - Vu la demande des services techniques de la ville de La Ferté-Macé afin de procéder à la taille des arbustes et le nettoyage des abords de la route de Bagnoles (RD916) et des îlots du boulevard de la Forêt d'Andaine, du 8 mars 2021 au 12 mars 2021,
- CONSIDERANT que pour permettre la taille des arbustes et le nettoyage des abords de la route de Bagnoles et assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 - Afin de procéder à la taille des arbustes et au nettoyage des abords de la route de Bagnoles (RD916) y compris la piste cyclable et la voie piétonne et des îlots du boulevard de la Forêt d'Andaine, la circulation pourra se faire de façon alternée par feux, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, du 8 mars 2021 au 12 mars 2021.

ARTICLE 2 - Les prescriptions de l'article 1 seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur et mise en place par les services techniques de la commune de La Ferté-Macé qui devront prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent pour la circulation des véhicules et des piétons.
Le droit des tiers demeure expressément réservé.

ARTICLE 3 - Les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- Le responsable des services techniques

Fait à LA FERTE-MACE,
Le 01/03/2021,
Le Maire,
Michel LEROYER

